

Luxembourg, le 9 mars 2017

Circulaire aux administrations communales

N° 02/2017

Objet : Possibilité de demander une permission de voirie globale pour la mise en place de panneaux de sensibilisation lors de certains événements

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

A la demande de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, j'ai l'honneur de vous transmettre la lettre annexée, annonçant la possibilité pour les communes de demander une permission de voirie globale pour l'installation de certains panneaux de signalisation en bordure de la voirie de l'Etat.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Emile Eicher Président

Réf.: CIRCULAIRE 02/17



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère du Développement durable

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Département des travaux publics

TREE

- 7 MAR. 2017

Références: 27917/16

Dossier traité par: M. Patrick Perlic

Tél.: 2478 3322

Syvicol

3, rue Guido Oppenheim

L-2263 Luxembourg

Concerne: Panneaux de sensibilisation mis en place par les communes

Monsieur le Président,

J'aimerais par la présente vous informer que le groupe de travail "Permissions de voirie" a proposé, dans le cadre de la simplification administrative, d'établir une permission de voirie globale par commune pour les panneaux de sensibilisation posés aux abords de la voirie de l'Etat dans le cadre des événements et manifestations "Rentrée scolaire", "Liichtmessdag", "Klibberen" et "Coupe scolaire".

Ces panneaux qui sont installés pour rendre les usagers de la route attentifs à la présence accrue d'enfants aux abords des routes ont jusqu'ici fait l'objet de permissions de voirie séparées.

Je vous prie de bien vouloir informer les communes qu'elles ont désormais la possibilité d'introduire une demande auprès du service régional compétent de l'administration des Ponts et Chaussées en vue d'obtenir une telle autorisation globale pour les manifestations susmentionnées et ceci pour une durée de 5 ans.

Site Internet: www.mtp.public.lu

E-mail: info@mtp.public.lu

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

François Bausch

Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Téléphone: +352 2478-3300

Fax: +352 46 27 09